



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 50010
57181 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4383

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n°057 666 13 E 0001 M01 à M04 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter dénommé depuis « SuperGreen », Zone de la Petite Ovette, à Terville,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 16 E 0002, relatif à l'aménagement d'un salon de coiffure dans le bâtiment G, sous l'enseigne « VOG »,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 26 février 2016

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 25 février 2016

Vu la levée de réserve réalisée suite à l'avis défavorable émis par la Commission d'Arrondissement le 29 mars 2016,

VU l'avis favorable émis par la Commission d'arrondissement pour la sécurité lors de sa visite du 1^{er} avril 2016

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture du salon de coiffure « VOG » dans le bâtiment G, situé zone de la Petite Ovette, Parc Commercial SuperGreen à Terville, à compter du 2 avril 2016.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 1^{er} avril 2016
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Jean-Paul Boulay

Publié et notifié le : - 4 AVR. 2016